

AVIS DE PROJET DE FUSION

SOCIETE ABSORBANTE : LE TERROIR, SAS au capital de 80 000 €, dont le siège social est à PARIS (75017), 48 boulevard des Batignolles, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 562 024 893,

SOCIETE ABSORBEE : CABINET JOURNE, SAS au capital de 150 000 €, dont le siège social est à PARIS (75017), 83 rue Pierre Demours, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 692 052 400,

1 – Evaluation de l’actif et du passif de la Société CABINET JOURNE dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Actif : 6 772 985 € Passif : 6 742 822 €

2 – Rapport d’échange des droits sociaux : Pas de rapport d’échange de droits sociaux. La Société CITYA IMMOBILIER détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

3 – Montant prévu de la prime de fusion : 30 163 €

4 – Date du projet de fusion : 27 octobre 2026

5 – Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la Société LE TERROIR (Société Absorbante) le projet du traité de fusion a été déposé le 27/10/2026 au Greffe du Tribunal des activités économiques de PARIS et pour la Société CABINET JOURNE (Société Absorbée), le projet de traité de fusion a été déposé le 27/10/2026 au Greffe du Tribunal des activités économiques de PARIS.